

20 mar 2014 -15:13

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2014

Lettre de convocation pour les électeurs du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui détermine le modèle spécial de lettre de convocation pour les électeurs du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse.

Suite à la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, les électeurs des six communes du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse ont désormais la possibilité, pour l'élection du Parlement européen, d'émettre un suffrage pour le collège électoral français ou le collège électoral néerlandais. Pour l'élection de la Chambre des représentants, ces électeurs peuvent voter en faveur d'une liste de candidats présentée dans la circonscription électorale de Brabant flamand ou une liste de candidats présentée dans la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale.

Le projet détermine les modèles spéciaux de convocation qui mentionnent expressément cette réglementation.

Projet d'arrêté royal déterminant le modèle spécial de lettre de convocation à adresser aux électeurs inscrits sur la liste des électeurs des communes du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse pour les élections simultanées du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement flamand

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>